



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musique

Question écrite n° 50614

Texte de la question

M. Jean-Claude Sandrier attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation actuelle et l'avenir de l'Institut international de musique électroacoustique de Bourges (IMEB), labellisé Centre national de création musicale sur proposition du ministère en accord avec les collectivités territoriales en 1997. Depuis plus de trente ans, cet institut, l'un des sept centres reconnus dans notre pays, mène un travail exemplaire dans le domaine de la musique électroacoustique tant au plan national qu'international : « l'un des studios les plus actifs du monde, et sans aucun doute le plus prestigieux sur le plan international [...] témoin privilégié, sinon fédérateur, du mouvement électroacoustique mondial » selon le dictionnaire de la musique Larousse. En 2008, contrairement à ce qui s'est passé pour les autres centres et scènes nationales de la région Centre, la subvention de l'État a été amputée de 41 500 euros, annonce faite le 17 mars alors que la majorité des actions de l'année 2008 étaient engagées. Pour 2009, le programme étant une fois encore engagé, le directeur de la DRAC a confirmé, par courrier le 12 mars au bureau et aux responsables de l'IMEB, une nouvelle réduction de 109 250 euros (ce courrier soulignant « un bilan prestigieux et un fonds patrimonial exceptionnel ») ! Cette réduction a été prise arbitrairement, unilatéralement et sans aucune justification, alors même qu'une concertation sur l'avenir de l'institut avait été annoncée, par ce même directeur, le 30 juillet 2008 au nom du préfet de région, concertation devant associer les collectivités territoriales et la Sacem, mais jamais tenue. Ces dernières ont évidemment maintenu leurs soutien et subvention. Il va de soi que le maintien d'une telle décision ne pourrait aboutir qu'à une « mise à mort » de cet institut, à la disparition d'un patrimoine et d'une histoire internationale unique, à la suppression de quelques 40 commandes musicales dont 10 au titre de l'État, du festival Synthèse, du concours (en 2009, 741 participants de 47 pays), et au licenciement de son personnel. Cette décision est proprement inacceptable et en contradiction complète avec les engagements pris en janvier par le Président de la République concernant la culture et le spectacle vivant. Aussi, il lui demande quelles sont ses intentions pour donner les moyens à l'Institut international de musique électroacoustique de Bourges de maintenir et développer son activité ? Plus particulièrement, il souhaite que la réduction de l'aide de l'État à l'IMEB pour 2009 soit rapportée et que, le plus rapidement possible, une réunion de concertation sur l'avenir de cet établissement soit initiée par les représentants de l'État en région.

Texte de la réponse

L'Institut international de musique électroacoustique de Bourges (IMEB), installé à Bourges depuis 1970, mène des activités liées à la création, la production, la pédagogie et la recherche dans le domaine des musiques électroacoustiques. Sa politique d'accueil en résidences, ses commandes, son concours et son festival en ont fait, pendant plus de trente ans, un acteur de poids de la vie musicale nationale et internationale dont l'importance a justifié l'attribution en 1997 du label de Centre national de création musicale. Cependant, depuis plusieurs années, les partenariats entre l'IMEB et les autres acteurs culturels locaux et nationaux se sont distendus, et le fonctionnement administratif et artistique de celui-ci a suivi une évolution le conduisant à un isolement dommageable, rendant particulièrement difficile la circulation et la valorisation des oeuvres produites dans ses studios à l'échelle nationale. Interrogés sur ces questions, les directeurs du Centre ont indiqué, dans le

cadre de la procédure d'inspection diligentée courant 2008 par le ministère de la culture et de la communication, ne pas souhaiter apporter d'inflexions à leur projet ni s'impliquer dans une réflexion sur l'avenir à moyen terme de l'IMEB. L'intervention du ministère de la culture et de la communication, fondée sur l'adéquation entre les activités d'une structure et les objectifs impartis au titre de son label national, n'est dès lors plus justifiée. De nouvelles pistes permettant de relancer un projet de création musicale, remplissant les missions d'un Centre national de création, et bénéficiant d'un rayonnement plus large sur le plan local et national, sont donc à l'étude. Un tel projet devrait, dès 2010, prendre le relais des actions de l'IMEB, dans un cadre dont les contours juridiques et l'implantation sont encore à préciser. La mise en oeuvre de ce projet induira la cessation d'activités de l'IMEB. Ses directeurs, ainsi que ses partenaires financiers, en ont été informés de longue date par le ministère. Une attention particulière sera naturellement portée, dans la perspective de cette fin d'activités, à la situation des salariés de l'IMEB, ainsi qu'à la transmission et à la sauvegarde de son patrimoine musical.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Sandrier](#)

Circonscription : Cher (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50614

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5234

Réponse publiée le : 30 mars 2010, page 3642